



©Philippe Devernay-MEN

Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, chargé de la vie associative

« Ma priorité est d'avoir un dialogue efficace et continu avec les associations »

Connaissez-vous la vie associative ?

J'ai eu des engagements associatifs assez tôt, dans plusieurs types d'associations, de la plus micro-locale (dans ma commune de Vanves, au sein d'une association de quartier), à l'international. J'ai en effet été coordonnateur national de l'association de soutien à Ingrid Betancourt et aux otages français. Et, lorsque j'étais étudiant à Sciences Po, je me suis également engagé dans un projet associatif pour encourager des lycéens des ZEP (zones d'éducation prioritaire) à rejoindre cette école. Mais, je connais aussi le milieu associatif en tant qu'élu local et député. Je me rends chaque année dans les forums des associations pour échanger autour de leurs actions, et je connais aussi leurs projets via les demandes de financement sur lesquelles je suis amené à me prononcer. Je sais que les attentes sont fortes vis-à-vis des pouvoirs publics.

Votre nomination vise-t-elle à rassurer les associations ?

Je pense qu'il a pu y avoir des malentendus et que les associations ont pensé que leurs actions étaient trop souvent dans l'angle mort des mesures gouvernementales. Elles ont perçu certaines mesures négativement, alors qu'elles ne les visaient pas directement (suppression d'une partie des contrats aidés et de la réserve parlementaire, suppression de l'ISF, etc.). Mais, il y a eu aussi des signes positifs qui ont été moins relevés, comme le maintien du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires ou la transformation du CICE en baisse de charges (dont l'effet cumulé permet aux associations d'économiser près de 2 milliards

d'euros), ou encore l'abondement du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) de 25 millions d'euros supplémentaires afin de financer les projets associatifs dans chaque département. Il faut aller plus loin. Ma nomination illustre cette volonté du gouvernement comme celle d'agir davantage avec les associations.

Comment comptez-vous travailler ensemble ?

Pour mon tout premier déplacement officiel, je me suis rendu au Forum national des associations et fondations. C'était important pour moi d'instaurer, dès ma prise de fonction, un dialogue très direct avec le monde associatif. Depuis ma nomination, je me déplace et j'échange beaucoup avec les représentants associatifs. Je veux que ces échanges nourrissent notre action et qu'ils se tiennent en continu.

Quelle suite allez-vous donner aux 59 propositions du Mouvement associatif ?

Nous annoncerons fin novembre des mesures concrètes sur le développement de la vie associative. Le rapport du Mouvement associatif est un fondement à partir duquel nous avançons, mais il ne faut pas s'interdire d'aller au-delà. Dans le cadre du dialogue permanent que je souhaite entretenir, peut-être y aura-t-il d'autres mesures qui émergeront. Je suis particulièrement sensible à la question de l'engagement tout au long de la vie et je souhaite porter d'autres réflexions, par exemple sur la manière de rendre plus simple l'accessibilité aux différents types de congés existants pour faciliter le bénévolat. De même, le dossier du

service national universel que je pilote est en partie à co-construire avec les associations. Je souhaite également que la question de l'engagement soit décloisonnée : nous pouvons donner un souffle dès l'école. De même, davantage de partenariats peuvent être développés entre les associations et les entreprises. Il y a en la matière beaucoup de choses à imaginer et il existe déjà des initiatives innovantes, permettant par exemple à des salariés de grandes entreprises de consacrer un jour par semaine ou par mois à une association.

Les dernières données sur le financement des associations montrent une hausse des participations des usagers et une baisse des subventions. Est-ce tenable ?

Il y a une grande diversité d'associations et on ne peut donc pas adopter une approche unique. Certaines associations peuvent diversifier leurs financements et nous devons les y aider. Pour d'autres, cette transformation est nécessairement plus complexe et plus longue. Cette nouvelle dynamique pour la vie associative que nous souhaitons impulser consiste aussi à inventer une nouvelle logique entre associations et pouvoirs publics. Le rôle des acteurs publics ne se limite pas au financement, nous pouvons aider les associations en favorisant la formation des bénévoles, en les aidant sur des questions de management ou de communication, ou encore en travaillant sur la mutualisation, sur leur stratégie partenariale, etc. C'est cette relation nouvelle que nous devons inventer ensemble.

Propos recueillis par Michel Lulek